

- ANNEXE 2 -

CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

THEMES	CRITERES	POINTS
Projet d'établissement Qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des usagers	Pertinence des objectifs fixés dans le projet d'établissement avec le profil et les besoins des personnes accueillies ; Qualité de l'accompagnement : modalités de réalisation du projet individuel et de respect des droits des usagers (mise en œuvre des outils de la loi n°2002-2) ; Modalités de pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité (notamment dans le cadre des évaluations internes et externes) ; Projet d'animation ; Modalités d'organisation de l'établissement : vie quotidienne et activités, prestations délivrées, cohérence de l'organigramme ; Coordination, partenariats.	/30
Capacité de mise en œuvre	Gouvernance du projet (expérience du candidat, connaissance du territoire, analyse du besoin) ; Faisabilité du projet immobilier (disponibilité du foncier, durée d'études et de construction) et délai de mise en œuvre du projet ; Capacités techniques et financières ; Respect des contraintes calendaires, Compétence de gestion.	/30
Financement du projet Appréciation économique du projet	Cohérence du plan de financement ; Niveau des budgets de fonctionnement cohérent avec les caractéristiques du projet présenté ; Coûts de fonctionnement à la place, loyer et tarifs (services inclus, services complémentaires à détailler) ; Incidence des éventuelles mutualisations.	/20
Projet architectural	Qualité du projet architectural, environnement, affectation des espaces, dispositifs de sécurité, choix des matériels et des équipements, adaptation du projet au public, aménagements spécifiques, nouvelles technologies.	/20
Total des points		/100